

UNE STRATÉGIE MOBILITÉ ÉLABORÉE EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans l'objectif d'écrire la stratégie du Plan de Mobilité Simplifié, **véritable feuille de route en matière de mobilité pour le territoire**, deux ateliers de co-construction ont été organisés :

>> Le premier était **une session de partage du diagnostic et de définition des enjeux** ;

>> Le second **a permis d'identifier les solutions de mobilité à développer en réponse aux enjeux** ;

Ces ateliers ont rassemblé des élus et techniciens de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) et des communes, des partenaires institutionnels (Région...), un panel d'habitants, des représentants d'entreprises et d'association du territoire.



UN PROGRAMME DE 20 ACTIONS, STRUCTURÉ AUTOUR DE 7 ENJEUX

A l'issue de la stratégie, **un programme de 20 actions décliné en 7 axes d'interventions a été retenu en réponse aux enjeux territoriaux**. Pour formaliser les fiches projets de chaque action, **un travail de définition des principes opérationnels** (publics cibles, modalités de fonctionnement,...) **a été mené**.

La mise en œuvre des actions ne dépendant pas uniquement de la Communauté de Communes, un travail devra s'engager avec les partenaires (Région, Département...) **pour rechercher leur accord, définir les modalités précises de mise en œuvre des actions et trouver les financements spécifiques**.

Enjeu 1 Développer l'offre de transports collectifs et l'intermodalité

1. Porter auprès de la Région une **amélioration de l'offre sur les lignes de car**
2. **Restructurer la ligne régionale L07** (Neufchâteau / Colombey / Toul) pour desservir la BA 133
3. **Réouvrir la halte ferroviaire de Barisey-la-Côte** et en faire un pôle multimodal pour le territoire
4. Envisager une **offre de lignes/navettes de transports collectifs** à l'échelle de la CCPCST
5. Etudier la faisabilité d'une **offre de transport à la demande** (TAD) pour permettre de répondre aux besoins essentiels de déplacements à l'échelle de la CCPCST

Enjeu 2 Améliorer la communication et l'information

6. Créer un **guide mobilité à l'échelle de la CCPCST** afin de rassembler et de faire connaître toutes les offres et services de mobilité
7. Développer une **communication de terrain** avec un réseau d'ambassadeurs

Enjeu 3 Répondre au manque d'infrastructures vis-à-vis des modes actifs

8. Développer un vrai maillage d'aménagements cyclables **en mettant en œuvre les itinéraires prioritaires définis dans le Schéma Directeur Cyclable**
9. Engager une étude de faisabilité pour **réhabiliter certaines anciennes voies ferrées en liaisons douces**
10. **Développer un stationnement vélo** adapté aux besoins
11. Engager une **étude de faisabilité d'un itinéraire cyclotouristique Est-Ouest** permettant de faire le lien entre la Meuse à Vélo et La Voie Bleue (V50) **traversant la CCPCST et la CCPS**



Enjeu 4 Limiter l'autosolisme

- 12. **Démocratiser le covoiturage** en favorisant et sécurisant la mise en relation des covoitureurs
- 13. Développer un maillage **d'aires de covoiturage**
- 14. Mettre en place **une ou des lignes de covoiturage** avec des arrêts sécurisés vers le Toulais et le Grand Nancy
- 15. Encourager à la réalisation d'un **plan de mobilité sur la BA 133**

Enjeu 5 Diversifier les services de mobilité

- 16. **Expérimenter** la mise place de **véhicules en autopartage** avec ou sans permis
- 17. **Proposer un service de location** moyenne/longue durée **de Vélos à Assistance Electrique** à destination des habitants
- 18. **Développer des services vélos** en s'appuyant sur l'implantation d'une association locale d'usagers du vélo

Enjeu 6 Réduire le coût de la mobilité

- 19. **Développer des tarifs solidaires** selon les usagers

Enjeu 7 Lutter contre l'isolement et diminuer les besoins de déplacements

- 20. Encourager et accompagner le **développement d'un panel de services de proximité et/ou itinérants** et/ou à distance pour limiter les besoins de déplacements et l'immobilisation subie

Le covoiturage dynamique : une nouvelle façon de se déplacer

Son fonctionnement est similaire à une ligne de bus, avec des arrêts identifiés et des panneaux situés le long de la route.

Lorsqu'un passager se rend à un arrêt de covoiturage, il indique sa destination sur le panneau lumineux à l'aide d'un boîtier ou d'une application mobile. Les conducteurs de chaque véhicule sont alors immédiatement informés de sa demande de trajet.

A l'avenir, il pourrait être envisageable de se déplacer aisément jusqu'à Toul avec des lignes de covoiturage dynamique !



Le Transport à la Demande (TAD)

Le Transport à la Demande est un mode de transport collectif (comme le car ou le train) mais qui fonctionne uniquement lorsque des usagers en ont fait la demande : **il se déclenche uniquement sur réservation.**

En zone peu dense, la demande est faible et diffuse et n'est pas adaptée à une ligne de car régulière. **Le transport à la demande apporte alors une solution pour répondre aux besoins de déplacements des habitants** du territoire, notamment ceux qui ne disposent pas de voiture ou ne peuvent pas conduire.

ET LA SUITE ?

Le **Plan de Mobilité Simplifié** a été arrêté au Conseil Communautaire de juin 2025 à travers une délibération. **Avant son adoption définitive, le document sera soumis à l'avis des collectivités concernées** (Communes, Département, Région, etc.) **et de la population à travers une consultation du public** par voie électronique.

Cela marquera le point de départ de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

